

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 26.04.2024
Convocation faite
Le 11.04.2024

Délibération
N°2024-04-092

Constitution de provision
pour dépréciation des
comptes de tiers

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 18 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi dix-huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), M. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), M. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant la nécessité de traduire comptablement, par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers, des retards importants de paiement,

Considérant que le montant de la dépréciation et de son ajustement ultérieur s'appuie sur les données présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans, au 31 décembre de l'exercice,

Considérant qu'il convient de provisionner 15% des sommes en attente,

Vu la délibération n°2022-12-2022 du 20 décembre 2022 constituant les provisions suivantes :

- | | |
|---|------------------|
| - Pour le Budget du Principal | 724,93 € TTC |
| - Pour le Budget du CISE | 257,63 € TTC |
| - Pour le Budget Locations Immobilières TVA | 229,78 € TTC (*) |
| - Pour le Budget Locations Mobilières | 83,25 € TTC |

(*) Une provision spécifique a déjà été constituée pour la SAS PRIX BAS.

Considérant la demande du SGC,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 17 avril 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'augmenter les provisions au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » des sommes suivantes :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| ▪ Pour le Budget du Principal | 258,00 € TTC |
| ▪ Pour le Budget du CISE | 171,00 € TTC |

Les crédits sont inscrits aux budgets correspondants.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

